

## Parlement

# La longue journée des nouveaux parlementaires vaudois à Berne

**Six des vingt élus sous la Coupole ont officiellement découvert le Palais fédéral. «24 heures» les a suivis**

**Emmanuel Borloz  
Mathieu Signorell**

Les dossiers, prêts, sont tous bien rangés. La mine est aussi réjouie que sérieuse et les sentiments oscillent entre excitation, appréhension et émotion. Vu de loin, le tout a indéniablement un petit air de rentrée des classes. Voire même de tout premier jour d'école. Hier, sur le coup de 14 h 30, les six nouveaux conseillers nationaux vaudois ont découvert le décorum et les fastes du Palais fédéral, à l'occasion du lancement de la session d'hiver du parlement. Récit d'une journée particulière, que la plupart ont vécue en famille.

Lundi matin, 5 heures, Lignerolle. Le soleil ne se lève que dans deux heures et demie, mais l'UDC Jacques Nicolet est déjà au travail. Alors qu'il deviendra conseiller national dans quelques heures, sa première activité de la journée est bien éloignée des dorures du Palais. Un autre monde, peut-on dire. Au petit matin, il va traire ses vaches



L'un des défis à Berne de l'UDC Michaël Buffat: se faire une place et un nom. «Ici, je ne connais personne.» JEAN-PAUL GUINNARD



Accompagné de son épouse, Claude Béglé échange quelques



Laurent Wehrli (à g.), Frédéric Borloz et leurs proches ont mangé à deux pas du Palais fédéral. JEAN-PAUL GUINNARD



Troisième «premier jour» au Conseil national pour Daniel

## Aide pour les parents d'enfants handicapés

**L'AI va mettre 26 millions supplémentaires pour les parents qui gardent à la maison des enfants lourdement atteints**

La Commission de la santé publique du National a mis hier un projet en consultation jusqu'au 31 mars. Il s'agirait d'une part de relever les montants du supplément pour soins intenses et d'autre part de ne plus déduire celui-ci de la contribution d'assistance versée pour les impotents vivant à domicile.

Le projet prévoit un relèvement échelonné des montants du supplément pour soins intenses. Le montant s'élèverait à 100% (contre 60% aujourd'hui) de la rente AVS maximale lorsque le besoin de soins découlant de l'invalidité est d'au moins huit heures par jour. La part serait de 70% (40%) avec un besoin d'au moins six heures et de 40% (20%) pour au moins quatre heures.

Le revenu mensuel à disposition d'une famille passerait ainsi au minimum de 940 à 1410 francs et au maximum de 3290 à 4230 francs. Toutes les compositions entre supplément et allocation pour impotence seront possibles entre ces deux valeurs. Les familles pourront choisir d'affecter l'argent à des soins à domicile, à des aides ou à toute autre mesure.

En 2014, quelque 2700 enfants étaient au bénéfice d'un supplément pour soins intenses, soit un coût de 26 millions. **ATS**